CAP (Tailleur de pierre)

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://captailleurdepierre.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

TAILLEUR DE PIERRE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, SITUATION ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

ıle d'histoire-géographie-EMC représente un tiers de l'unité. Aucun coefficient autonom

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet. Une feuille de brouillon est mise à disposition pour la préparation.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Présenter et analyser le document tiré au sort (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Construire une explication argumentée (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Échanger, exercer son jugement et prendre du recul (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4, DT 5, DT 6)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE LA SITUATION ORALE : CENTRE D'EXAMEN, SITUATION ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

Le candidat tire au sort un thème parmi les six documents du dossier : deux documents d'histoire, deux documents de géographie et deux documents d'enseignement moral et civique. Le document tiré au sort détermine le thème de l'échange. Le candidat dispose de cinq minutes de préparation, puis présente le document et échange avec l'examinateur. La durée totale est de quinze minutes, préparation comprise.

Le candidat s'appuie sur le document tiré au sort et sur ses connaissances. Il construit une argumentation cohérente, situe et explique le document, en apprécie la portée et les limites, et mobilise un vocabulaire adapté. Pour un document d'EMC, il identifie les principes et valeurs de la République concernés et distingue les faits, les opinions et les arguments.

Les trois parties ci-dessous constituent une grille de notation sur 20 pour cette situation orale. Elles s'appliquent au document tiré au sort et ne signifient pas que le candidat passe successivement une épreuve d'histoire, une épreuve de géographie et une épreuve d'EMC.

PARTIE 1 : Présenter et analyser le document tiré au sort (9 points)

Compréhension, identification, contextualisation et analyse critique

À partir du document tiré au sort, le candidat en présente la nature, le sujet et les informations principales. Il le situe dans son contexte historique, géographique ou civique selon le thème, puis en examine la portée et les limites.

1.1 (3 points) Présentez la nature, la source, la date ou la période, le sujet et l'idée principale du document tiré au sort. Pour un tableau, relevez les unités et les données nécessaires à sa compréhension.

1.2 (3 points) Situez le document dans son contexte et expliquez au moins deux informations ou éléments précis qu'il contient. Appuyez votre explication sur des éléments du document et sur des repères adaptés au thème.

1.3 (3 points) Montrez ce que le document permet de comprendre et indiquez une limite, un point de vue ou une information qu'il ne permet pas, à lui seul, d'établir.

PARTIE 2 : Construire une explication argumentée (7 points)

Mobilisation des connaissances, raisonnement et vocabulaire disciplinaire

Le candidat développe une réponse organisée en lien avec le thème du document tiré au sort. Il utilise des repères et des notions du programme, ainsi que des éléments précis du dossier. Pour un thème de géographie, il peut s'appuyer sur les données chiffrées et les localisations fournies. Pour un thème d'histoire, il confronte les éléments du document au contexte et aux repères étudiés.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2.1 (4 points) Répondez à la question de l'examinateur en formulant une idée directrice et en l'étayant par au moins deux arguments ou exemples précis liés au thème tiré au sort.

2.2 (3 points) Mobilisez au moins deux repères ou notions adaptés au thème et expliquez leur lien avec le document. Pour un document statistique, interprétez correctement les données utiles sans les confondre avec des causes démontrées.

PARTIE 3 : Échanger, exercer son jugement et prendre du recul (4 points)

Écoute, discernement et qualité de l'expression orale

Au cours de l'échange, le candidat répond aux relances de l'examinateur, distingue les faits des interprétations et justifie son jugement. Pour un document d'EMC, il nomme les principes ou valeurs de la République concernés et explique leur application à la situation. Pour un document d'histoire ou de géographie, il relie son analyse aux enjeux civiques lorsqu'ils sont pertinents.

3.1 (2 points) Répondez aux questions de relance en justifiant votre point de vue par des éléments vérifiables du document ou par des connaissances adaptées. Distinguez clairement un fait d'une opinion.

3.2 (2 points) Exposez votre raisonnement de façon compréhensible et ordonnée, utilisez un vocabulaire adapté et écoutez les questions jusqu'au bout avant d'y répondre. Si le thème concerne l'EMC, explicitez le principe ou la valeur de la République en jeu.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DU 26 AOÛT 1789

Nature : texte juridique fondateur, adopté par les représentants du peuple français réunis en Assemblée nationale constituante le 26 août 1789. **Extraits :** article 1 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. » Article 10 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. » Article 11 : « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi. » **Source :** Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 26 août 1789, articles 1, 10 et 11.

DT 2 : REPÈRES STATISTIQUES ET D'ACCESSIBILITÉ D'UN TERRITOIRE FICTIF

Le tableau présente des données établies pour les besoins du dossier sur un territoire fictif nommé Val-des-Carrières. Les effectifs sont des nombres d'habitants. Les distances sont des distances routières jusqu'au centre de services de la ville-centre. Ces données permettent une comparaison entre communes ; elles ne suffisent pas à établir les causes des écarts observés.

Population et distance au centre de services de Val-des-Carrières

Commune	Population en 2010	Population en 2020	Distance routière au centre de services
Rocheville, ville-centre	4 800	5 100	0 km
La Prairie, commune périurbaine	2 100	2 500	8 km
Saint-Martin-des-Bois, commune rurale	1 200	1 050	19 km
Les Hautes-Pierres, commune rurale	760	690	27 km

Données fictives construites pour ce dossier. Population observée en 2010 et en 2020.

DT 3 : LA LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905 CONCERNANT LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Nature : extrait d'une loi de la République française. Article 1 : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. » Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. » **Source :** loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, articles 1 et 2, publiée au Journal officiel de la République française.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DT 4 : ÉVOLUTIONS COMPARÉES DANS LE TERRITOIRE FICTIF DE VAL-DES-CARRIÈRES

Le tableau reprend les mêmes communes et les mêmes périodes que le DT 2. La variation est calculée en habitants par soustraction de la population de 2010 à celle de 2020. Elle décrit une évolution, mais ne permet pas d'en identifier seule les causes.

Variation de population entre 2010 et 2020

Commune	Variation de population	Distance au centre de services
Rocheville	+ 300 habitants	0 km
La Prairie	+ 400 habitants	8 km
Saint-Martin-des-Bois	- 150 habitants	19 km
Les Hautes-Pierres	- 70 habitants	27 km

Calculs effectués à partir des données fictives du DT 2.

DT 5 : ARTICLE 1 DE LA CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

Nature : extrait de la Constitution de la République française. L'article 1 dispose : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » **Source :** Constitution du 4 octobre 1958, article 1, texte en vigueur.

DT 6 : MISE EN SITUATION CIVIQUE DANS UN ATELIER DE TAILLE DE PIERRE

Dans un atelier de formation, une apprentie demande à porter un signe manifestant une conviction religieuse pendant une activité en salle. Un autre apprenti affirme que la laïcité oblige chacun à cacher toute conviction religieuse en toute circonstance. Le responsable rappelle que l'activité se déroule dans un centre de formation et qu'aucun fait de perturbation, de pression sur autrui ou de risque lié au travail n'est décrit ici. Ce cas est une situation construite pour l'examen : le candidat doit raisonner à partir des faits donnés, distinguer les principes applicables des opinions exprimées et éviter de conclure sans connaître le statut précis de l'établissement et les règles qui lui sont applicables.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Repères de préparation pour l'oral — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Document mis à disposition pour prendre des notes pendant les cinq minutes de préparation. Il n'est pas remis comme production écrite. Le candidat peut organiser librement sa présentation à partir du document tiré au sort.

Repérage du document et préparation de la présentation orale

Éléments à repérer	Notes du candidat
Nature, source et date du document	.....
Sujet et idée principale	.....
Deux informations ou éléments précis	.....
Contexte, repères ou notions utiles	.....
Portée, limite ou question à discuter	.....
Conclusion de la présentation	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.